

Cadre d'évaluation des apprentissages

Parcours de formation axée sur l'emploi

Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé

Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé

Enseignement secondaire
2^e cycle

Novembre 2011

Droits de reproduction

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction. Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante : [www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/]

INTRODUCTION

À la suite des nouvelles orientations en évaluation annoncées par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le régime pédagogique a été modifié et prévoit qu'à compter du 1^{er} juillet 2011, l'évaluation s'appuiera sur le Cadre d'évaluation des apprentissages. L'Instruction annuelle précise que l'évaluation des apprentissages réalisés dans le contexte de la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé s'appuie également sur le Cadre d'évaluation des apprentissages. Ce dernier fournit, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages, et ce, afin de constituer les résultats des élèves, qui seront transmis à l'intérieur du bulletin unique. Dans la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, l'évaluation s'appuie sur les cadres d'évaluation du premier cycle du secondaire pour les disciplines *langue d'enseignement*, *langue seconde* et *mathématique*¹, de même que sur les cadres d'évaluation des matières *préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé* et *préparation au marché du travail*.

Place des connaissances dans l'évaluation

Les connaissances sont au cœur des apprentissages des élèves, car elles sont à la base même des disciplines enseignées à l'école. Elles offrent aux élèves les moyens de réfléchir et de comprendre le monde. C'est par les connaissances, point de départ des apprentissages, puis par les liens qui les unissent, que les élèves développent leur compréhension des notions simples et plus complexes. Elles doivent donc être solidement acquises, comprises, appliquées et mobilisées. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

Structure des cadres d'évaluation

Pour chaque matière, le cadre d'évaluation définit les critères sur lesquels les résultats des élèves doivent s'appuyer. Ces critères d'évaluation découlent de ceux du Programme de formation.

1. Dans la version Web des cadres d'évaluation de ces matières (à venir), les éléments favorisant la compréhension des critères seront accessibles à partir d'un hyperlien en cliquant sur le critère.

Le cadre d'évaluation indique les pondérations permettant de constituer les résultats disciplinaires transmis à l'intérieur des bulletins. Il est conçu de façon à établir des liens directs, le cas échéant, avec les documents sur la progression des apprentissages qui fournissent des précisions sur les connaissances propres à chaque discipline du Programme de formation.

Rôle de l'enseignant en évaluation

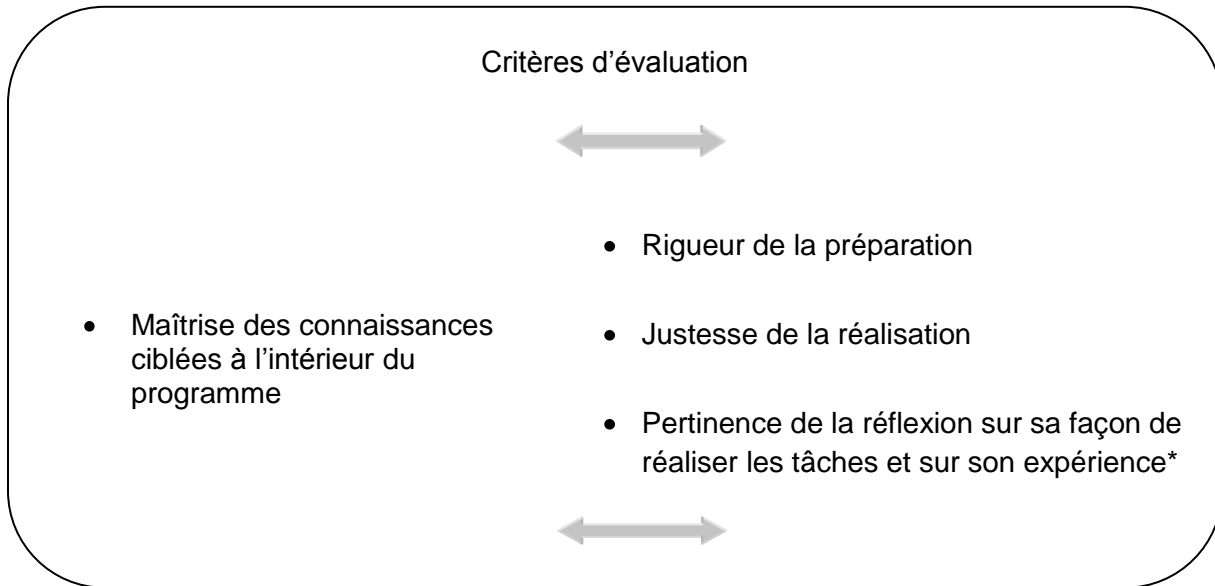
La Loi sur l'instruction publique donne à l'enseignant le droit de *choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés* (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de choisir les moyens pour évaluer les apprentissages des élèves.

Évaluation des apprentissages liés à la matière préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé

La réussite de la matière *préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé* est assurée si l'élève obtient 60 % à la fois pour « *S'approprier les compétences spécifiques d'un métier semi-spécialisé* » et pour « *Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail* ». La réussite de « *S'approprier les compétences spécifiques d'un métier semi-spécialisé* » nécessite, notamment, la maîtrise de toutes les compétences spécifiques obligatoires du métier semi-spécialisé choisi.

Cette condition s'applique également au moment de l'emprunt de la passerelle alors que la matière *préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé* est offerte à un élève au cours de la troisième année de la formation préparatoire au travail, aux conditions prévues au régime pédagogique. Dès lors, la réussite de cette matière est assurée si l'élève répond aux exigences du programme pour « *S'approprier les compétences spécifiques d'un métier semi-spécialisé* » et pour « *Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail* », les deux ayant une valeur équivalente dans la constitution du résultat disciplinaire.

Évaluation des apprentissages

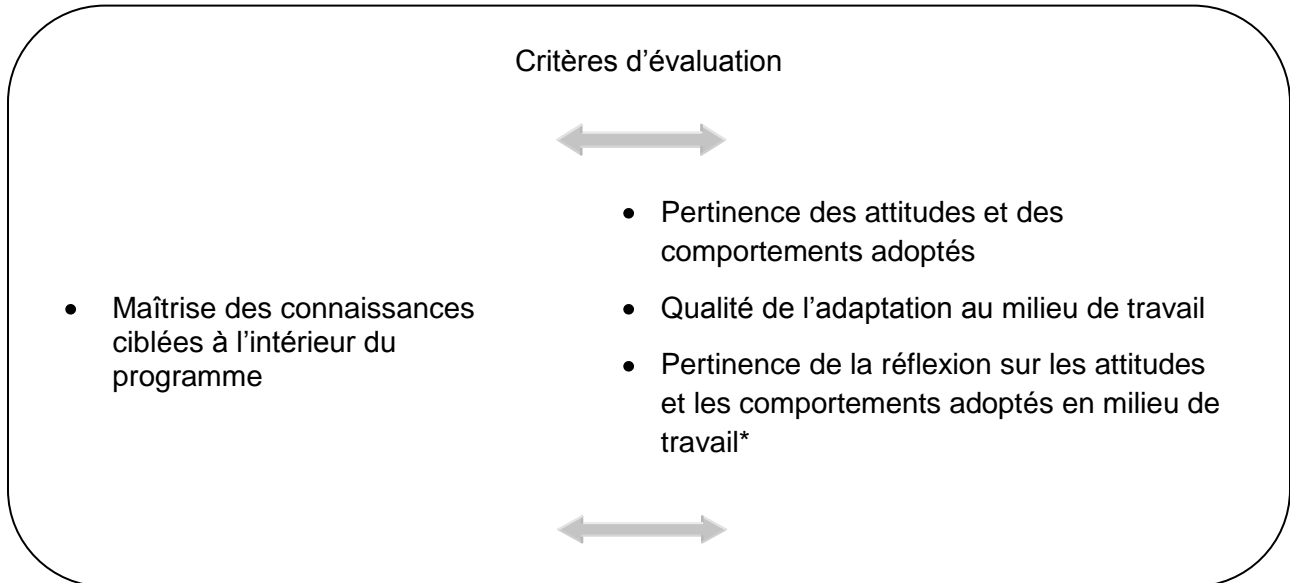


Les connaissances sont évaluées aux moments choisis par l'enseignant, qui détermine l'importance à accorder, dans le résultat de l'élève, aux différentes dimensions à évaluer.

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

↔ **Cette flèche** indique que l'évaluation des apprentissages s'effectue dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à une discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

Évaluation des apprentissages



Les connaissances sont évaluées aux moments choisis par l'enseignant, qui détermine l'importance à accorder, dans le résultat de l'élève, aux différentes dimensions à évaluer.

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

←→ **Cette flèche** indique que l'évaluation des apprentissages s'effectue dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à une discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

Annexe I

Éléments favorisant la compréhension des critères

Rigueur de la préparation

- Prise en compte des tâches, de leurs exigences et des ressources nécessaires
- Conformité aux méthodes et aux techniques de travail

Justesse de la réalisation

- Utilisation de stratégies appropriées (préparation, réalisation, intégration)
- Respect des critères de performance
- Respect des dispositions légales et réglementaires

Pertinence de la réflexion sur sa façon de réaliser les tâches et sur son expérience*

- Liens entre ses méthodes et techniques et les exigences des tâches
- Améliorations envisagées (moyens, défis, justification...)

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

Annexe II

Éléments favorisant la compréhension des critères

Pertinence des attitudes et des comportements adoptés

- Considération des enjeux des attitudes et des comportements (adéquats ou inadéquats) adoptés en situation de travail
- Choix d'attitudes et de comportements liés aux défis personnels fixés

Qualité de l'adaptation au milieu de travail

- Ajustement des attitudes et des comportements selon le contexte de travail et la culture du milieu.
- Capacité de faire face aux changements ou aux imprévus
- Utilisation des ressources du milieu
- Utilisation de stratégies favorisant l'adaptabilité au milieu de travail (ex. : s'inspirer des bons modèles de travailleurs)

Pertinence de la réflexion sur les attitudes et les comportements adoptés en milieu de travail*

- Jugement porté sur les ressources et les moyens déployés
- Améliorations envisagées (moyens, défis, justification...)

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.